

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4377

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, après le mot :

« alimentaire »,

insérer les mots :

« d’amélioration de la rémunération, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« de la diversité ».

III. – En conséquence, à ladite phrase dudit alinéa, substituer au mot :

« agricoles »,

les mots :

« agroécologiques, dont l’agriculture biologique, de déspecialisation des territoires, d’autonomie de
gestion, de diversification et de valorisation de la production, ».

IV. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Ils promeuvent le partenariat permettant de nouer des liens entre les établissements scolaires généraux et agricoles, l'État, les régions et les autres collectivités territoriales et leurs groupements. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à renforcer les enjeux de développement des filières de production et de transformation agricole en :

- promouvant les systèmes de production agroécologiques ;
- renforçant la promotion de l'agriculture biologique au sein de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires ;
- intégrant les dimensions de déspecialisation des territoires, l'autonomie de gestion, la diversification et la valorisation de la production ;
- concourant à l'atteinte d'une rémunération juste pour les agriculteurs et agricultrices ;
- promouvant le partenariat entre les établissements scolaires généraux et agricoles, l'État et les collectivités territoriales ou leurs groupements.